Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260706-D2026_53-DE

D-2026-53

Département d'Ille-et-Vilaine

Ville de JANZÉ

DECISION DU MAIRE

OBJET : Aménagement d'un itinéraire vélos communal pour la liaison Janzé-Brie / Avenant n°2

Le Maire de la Commune de JANZÉ,

VU la délibération du conseil municipal n°DL2025-112 du 5 novembre 2025 qui stipule que le Maire peut, par délégation, signer le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un itinéraire vélos communal pour la liaison Janzé-Brie, ainsi que tout avenant dans la limite de 15% du contrat initial.

VU la nécessité d'ajouter certaines prestations au projet (enrobés supplémentaires, restauration d'une canalisation Eau pluviale, panneaux de signalisation supplémentaires), ainsi que les devis de l'entreprise titulaire du marché, EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE/OUEST, concernant ces prestations.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Dans le cadre du marché relatif à l'aménagement d'un itinéraire vélos communal pour la liaison Janzé-Brie, le montant du marché est modifié comme suit :
Montant initial du marché : 516 437,50 € HT, soit 619 725,00 € TTC
Avenant n°1 : - 1 077,71 € HT, soit – 1 293,25 € TTC
Avenant n°2 : 36 911,00 € HT, soit 44 293,20 € TTC
Nouveau montant du marché : 552 270,79 € HT, soit 662 724,95 € TTC

ARTICLE 2
La Directrice du Pôle Territoire,
Le Comptable Public,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Janzé, le 06/07/2026

Le Maire,

Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
35150